

Grand excès de vitesse avec 172 km/h au compteur pour une vitesse autorisée de 80 km/h

Miramont d'Astarac des excès de vitesse record.



Grand excès de vitesse avec 172 km/h au compteur pour une vitesse autorisée de 80 km/h

La communauté de brigade de Mirande jeudi 8 novembre, vers 15 heures, a sans doute assisté à un record de vitesse sur la RN 21 à Miramont d'Astarac. Agé de 27 ans, ce représentant de commerce en véhicule des Pyrénées-Atlantiques, conduisant une Audi A3, a été contrôlé à la vitesse de 172 km/h. La vitesse retenue est de 163 km/h pour une vitesse autorisée de 80 km/h.

Le contrevenant a vu son véhicule mis en fourrière administrative, son permis de conduire retiré pour 6 mois, et il sera convoqué au tribunal de police d'Auch en février prochain.

Décidément la commune de Miramont d'Astarac qui était il y a quelques années connue pour ses nombreux accidents de la route, va l'être maintenant pour ses excès de vitesse. En effet en mai dernier, un jeune conducteur avec permis provisoire, à bord de la voiture de son père, avait été contrôlé à 190 km/heure sur la D2. Deux tristes performances.